Université Gustave Eiffel

Année universitaire	2023-2024

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Nom de l'étudiant.e :	Prénom de l'étudiant.e :

Parcours de formation	Nom du responsable de formation

Niveau de formation	L1	L2	L3	BUT 1	BUT 2	BUT 3
	LP	M1	M2	DU	DI	Autres

Secrétariat de formation	Composante de formation

BCC, UE ou ECUE concerné(e)	Activité / ECUE / UE / BCC de remplacement	ECTS	Évaluation

Conditions d'évaluation ou de mise en œuvre particulière (générale, ou par ECUE/UE/BCC)

Avis des instructeurs du dossier (se référer au guide d'utilisation du contrat pédagogique)	Avis de la directrice ou du directeur de la composante
Favorable Défavorable	Accord Refus
Fait à le	Motif du refus :
Noms et signature	Nom et signature : par délégation du Président

Etudiant.e :	Visa du responsable de formation
Fait à , le Signature	Fait à , le Signature

1 exemplaire à transmettre à l'étudiant.e, 1 exemplaire à conserver au secrétariat de la formation
Une copie est à transmettre par mail à vp-fip@univ-eiffel.fr

Le délai d'instruction des demandes est d'un mois. Le cas échéant, l'étudiant a ensuite deux mois pour contester la décision auprès du Président de l'Université Gustave Eiffel, en adressant un email à vp-fip@univ-eiffel.fr.